



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2026

Compte-rendu

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 25 juin 2026

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Marie COLLEC DECIMO, Nicolas TANGUY, Delphine MASSON, Martine LE GUELLAFF, Françoise LOVAERT LE MITOUARD, Pierre LAUNAY, Michel SCORNET, Thierry MERRAND, Maud LE BRAS CROSSARD, Pascaline LEY, Marius TILLY, Yannick L'HERMITTE, Réjane LOUIN, Corinne CHOQUER, Gwenaél PRIGENT.

*Était absent : Yann BRIAND Pouvoir à Nicolas BOTROS
Françoise CABIOCH-LE GALL Pouvoir à Françoise LOVAERT LE MITOUARD*

Secrétaire de séance : Marie COLLEC DECIMO

N° délibération	Objet	Proposition au Conseil	Décision
2026-68	Programme voirie 2026-2027	Secteurs concernés validés lors de la commission voirie du 24/06/2026 : 42-42A-44 Route de Morlaix, Impasse des Palmiers, Rue de Mespant, Vieille côte (de Pennenez à l'imp. Pen ar Rhun), bas de la rue du Varcq (du carrefour de la rue Poul ar Manchec à la Route de Plestin. Approuver le programme voirie prévu pour 2026-2027, autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise Colas d'un montant de 121.519,20€ HT.	Adopté à l'unanimité
2026-69	Programme rénovation éclairage public	Approuver le programme de rénovation d'éclairage public (montant de la part communale : 6.850€ HT). Autoriser le Maire à signer les conventions entre le SDEF et la Commune.	Adopté à l'unanimité
2026-70	Camping – Changement barrière automatique entrée camping	Approuver le changement de la barrière automatique. Autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise SOVEMATIC d'un montant de 4.460,00€ HT.	Adopté à l'unanimité
2026-71	Illuminations de Noël	Approuver l'acquisition de nouvelles illuminations de Noël. Autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise DECOLUM d'un montant de 10.295,50€ HT.	Adopté à l'unanimité
2026-72	Transfert de charges du Budget Principal au Budget Annexe Camping	Approuver le transfert de charges pour le montant du coût assuré par la commune (6.672,00€) pour la tenue de la régie Camping du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2026. Autoriser le Maire à passer les écritures comptables correspondantes.	Adopté à l'unanimité
2026-73	Transfert de charges du Budget Principal au Budget Annexe Port	Approuver le transfert de charges pour le montant des prestations du syndicat de voirie pour la recherche des corps-morts (11.415,50€). Autoriser le Maire à passer les écritures comptables correspondantes.	Adopté à l'unanimité
2026-74	Révision loyers logements communaux	Approuver la révision des loyers au 1 ^{er} juillet 2026 (sur la base de l'indice de référence des loyers fixé par l'INSEE).	Adopté à l'unanimité.
2026-75	Fixation du loyer de la future boulangerie dans la Zone d'Activité de Pennenez	Approuver un loyer de 1.200€ TTC pour 35 mois considérant l'importance pour la commune de disposer d'une boulangerie pâtisserie. Dire que ce loyer fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération.	Adopté à l'unanimité.

2026-76	Futur lotissement de la rue des Aubépines – convention de transfert des équipements communs dans le domaine public	Approuver le transfert des futurs équipements communs créés, dans le cadre de la réalisation du Permis d'Aménager, par la société GUILLERM Aménagement rue des Aubépines. Autoriser le Maire à signer la convention de transfert.	Adopté à l'unanimité.
2026-77	Modification du Tableau des effectifs	Approuver la modification du tableau des effectifs (création d'un poste d'adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe et suppression de celui d'adjoint administratif territorial)	Adopté à l'unanimité.
2026-78	Désignation d'un référent déontologue de l' élu local	Désigner M. Jean-Pierre BEGEL comme référent déontologue pour la Commune dans le cadre d'une mutualisation avec Morlaix Communauté. Préciser que cette désignation couvre la durée du mandat en cours. Autoriser les élus à saisir le référent par voie électronique. Fixer son indemnité à 80,00 € par dossier. Prévoir le remboursement de ses frais de transport et d'hébergement selon les règles applicables aux agents territoriaux.	Adopté à l'unanimité.